



VILLE DU CASTELLET

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 AVRIL 2011

*L'an deux mille onze et le quinze avril à dix neuf heures, le conseil municipal du CASTELLET, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TAMBON Gabriel, Maire,
Date de la convocation : 09 avril 2011*

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation du procès verbal et du compte rendu de la séance du lundi 21 mars 2011.

I – BUDGETS - FINANCES

- 1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2011**
- 2. TAXES LOCALES – FIXATION DES TAUX 2011**
- 3. BUDGET PRIMITIF COMMUNE – EXERCICE 2011**
- 4. BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2011 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU**
- 5. BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2011 – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**
- 6. VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SAINTE BAUME : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**
- 7. ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAR ET DU CONSEIL REGIONAL**
- 8. BUDGET ANNEXE DE L'EAU – ANNULATION DE RECETTES**

II – ADMINISTRATION GENERALE

- 9. PROJET DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE BAUME : ADOPTION DE PRINCIPE DE LA CREATION DU PARC**

III – PERSONNEL

- 10. DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTIONS POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2011**
- 11. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire par délégation, en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T.

Etaient présents :

AFFRE Henri, ALBUS Joseph, BOIZIS Nicole, BONONI Josette, CASTELL René, CHABRIEL Marie-Françoise, GEVAUDAN François, GRAVIER Magali, LORENZONI Jacques, LOUPPE Daniel, MARESCA Claude, MARION Christophe, NICOLINO Jean, PETIT-PAS Estelle, ROUBAUD René, SORIN Huguette, TAMBON Gabriel,

Représentés :

AILLAUD Sandrine par LORENZONI Jacques – AIMAR Pierre par SORIN Huguette – BLANC Dominique par TAMBON Gabriel – GANTELME André par ROUBAUD René – GANTELME Roger par CHABRIEL Marie-Françoise – PARIGI Dominique par BONONI Josette – REBUFFAT Aline par CASTELL René – VENEL Stéphanie par GRAVIER Magali

Absents : *DE SALVO Michel – GINESTOU Anne*

Madame Josette BONONI est désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu et le procès verbal de la séance du 21 mars 2011 sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION n° 08/2011

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2011

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le rapport suivant :

Comme chaque année, plusieurs associations ont déposé en mairie leur dossier de demande de subvention au titre de l'année 2011. Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2011 PROPOSEES
Association Protection Animale Saint-Cyr	500 €
Association des commerçants	1.000 €
Boule de l'Aouque (La)	800 €
Castellet Plus	3.000 €
Club Théâtral Castellan	3.000 €
Comité des fêtes de Sainte Anne	6 000 €
Comité des fêtes du Brûlat	6 000 €
Comité des fêtes du Plan	6 000 €
Comité des jumelages	3.000 €
Coopérative scolaire – Maternelle de Sainte Anne	500 €
Coopérative scolaire – Maternelle du Brûlat	500 €
Coopérative scolaire – Maternelle du Plan	2 000 €
Croix Rouge Française	800 €
Es Beù ço que m'as fa Pitchoun	1.000 €
Judo club du Castellet	1.500 €
Rétro Mobil'Club	400 €
Secours catholique	1000 €
Société de chasse La Castellane	700 €
Soirées du Castellet (Les)	6.000 €
Tennis Club Municipal	9.000 €
Why Notes	300 €
Un, Deux, Trois, Soleil	45.000 €
Collège « Le Vigneret »	1 500 €
TOTAL	99 500 €

Le Conseil Municipal
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,

➤ **ACCORDE**, au titre de l'année 2011 les subventions ci-après énumérées :

ASSOCIATIONS	MONTANTS RETENUS POUR 2011
Association Protection Animale Saint-Cyr	500 €
Association des commerçants	1.000 €
Boule de l'Aouque (La)	800 €
Castellet Plus	3.000 €
Club Théâtral Castellan	3.000 €
Comité des fêtes de Sainte Anne	6 000 €
Comité des fêtes du Brûlat	6 000 €
Comité des fêtes du Plan	6 000 €
Comité des jumelages	3.000 €
Coopérative scolaire – Maternelle de Sainte Anne	500 €
Coopérative scolaire – Maternelle du Brûlat	500 €

Coopérative scolaire – Maternelle du Plan	2 000 €
Croix Rouge Française	800 €
Es Beù ço que m’as fa Pitchoun	1.000 €
Judo club du Castellet	1.500 €
Rétro Mobil’Club	400 €
Secours catholique	1000 €
Société de chasse La Castellane	700 €
Soirées du Castellet (Les)	6.000 €
Tennis Club Municipal	9.000 €
Why Notes	300 €
Un, Deux, Trois, Soleil	45.000 €
Collège « Le Vigneret »	1 500 €
TOTAL	99 500 €

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Primitif 2011, Chapitre 65, Article 6574.

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité** des membres présents et représentés.

DELIBERATION n° 09/2011

OBJET : TAXES LOCALES – FIXATION DES TAUX 2011

Monsieur le Maire soumet aux membres de l’assemblée délibérante le rapport suivant :

Les services préfectoraux ont établi les bases d’impositions prévisionnelles pour l’année 2011 de la taxe d’habitation et des taxes foncières. Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux ci-dessous, tels qu’appliqués en 2010 :

	Taux
Taxe d’habitation	10,28
Foncier Bâti	15,03
Foncier Non Bâti	90,96

**Le Conseil Municipal,
Où l’exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts,
VU l’état 1259 portant notification des bases d’imposition de 2011,

- **APPROUVE** les taux des taxes locales, les bases prévisionnelles et le produit attendu pour l’année 2011 ainsi qu’il suit :

	Taux	Bases d’imposition prévisionnelles 2011	Produit attendu
Taxe d’habitation	10,28	8 229 000	845 941
Foncier Bâti	15,03	6 025 000	905 558
Foncier Non Bâti	90,96	112 800	102 603
			1 854 102

La présente délibération est adoptée à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés.

DELIBERATION n° 10/2011

OBJET : BUDGET PRIMITIF COMMUNE – EXERCICE 2011

Monsieur le Maire soumet aux membres de l’assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2011 de la commune du Castellet, dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le projet de Budget Primitif de la commune, exercice 2011 s’équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 3 520 000.00 €

Recettes : 3 520 000.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 247 000.00 €

Recettes : 1 247 000.00 €

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,**

La présente délibération est adoptée avec 20 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (AFFRE Henri, AILLAUD Sandrine représentée par LORENZONI Jacques, GANTELME André représenté par ROUBAUD René, LORENZONI Jacques, ROUBAUD René)

DELIBERATION n° 11/2011

OBJET : BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2011 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Monsieur le Maire soumet à l'examen des membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2011 de l'Eau dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le projet de Budget Primitif Annexe de l'Eau s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 080 553.00 €

Recettes : 1 080 553.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 563 094.00 €

Recettes : 563 094.00 €

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,**

La présente délibération est adoptée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

DELIBERATION n° 12/2011

OBJET : BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2011 – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Monsieur le Maire soumet à l'examen des membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2011 des Parkings dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le projet de Budget Primitif Annexe des Parkings s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 130 000 €

Recettes : 130 000 €

Section d'investissement :

Dépenses : 126 192 €

Recettes : 126 192 €

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,**

La présente délibération est adoptée avec 20 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (AFFRE Henri, AILLAUD Sandrine représentée par LORENZONI Jacques, GANTELME André représenté par ROUBAUD René, LORENZONI Jacques, ROUBAUD René)

DELIBERATION n° 13/2011

OBJET : VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SAINTE BAUME : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le rapport suivant :

Il rappelle que par délibération n° 02/2011, en date du 21 mars 2011, le conseil municipal a sollicité le versement du fonds de concours pour l'année 2010 de la Communauté de Communes Sud Sainte Baume.

Les conditions et modalités de versement de ce fonds de concours font l'objet d'une convention entre la commune du Castellet et la Communauté de Communes Sud Sainte Baume.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour le compte de la commune afin d'obtenir le versement du fonds de concours, d'un montant de 219 580,33 €.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** les termes de la convention à intervenir entre la commune et la Communauté de Communes Sud Sainte Baume.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention pour le compte de la commune du Castellet.

La présente délibération est adoptée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

DELIBERATION n° 14/2011

OBJET : ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAR ET DU CONSEIL REGIONAL

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le rapport suivant :

La commune du Castellet a créé, par délibération en date du 26 juin 2003 un Comité Communal Feux de Forêts, dont les membres sont bénévoles, afin d'assurer durant la période estivale la surveillance des massifs forestiers, en collaboration avec les pompiers.

Afin de permettre aux membres du C.C.F.F. de se déplacer de façon efficace sur le territoire communal, et d'intervenir si nécessaire pour la protection des zones urbanisées menacées par les incendies de forêt, il est proposé d'acquérir un véhicule tout terrain spécialement équipé. Le coût de ce véhicule s'élève à 34 689,06 € H.T. soit 42 488,12€ T.T.C.

Il est proposé de solliciter le CONSEIL GENERAL DU VAR et le CONSEIL REGIONAL afin d'obtenir des subventions, les plus élevées possibles pour l'acquisition du véhicule du C.C.F.F.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'acquisition d'un véhicule pour le Comité Communal Feux de Forêts du Castellet,
- **SOLLICITE** le CONSEIL GENERAL DU VAR et le CONSEIL REGIONAL afin d'obtenir des subventions les plus élevées possibles, sur le montant d'acquisition du véhicule de 34 689,06 € H.T.

La présente délibération est adoptée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

DELIBERATION n° 15/2011

OBJET : BUDGET ANNEXE DE L'EAU – ANNULATION DE RECETTES

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le rapport suivant :

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prononcer l'annulation de recettes suite à des erreurs de facturation ou de relevé, pour un montant total de 4 562,18 € T.T.C, selon détail ci-dessous mentionné :

Nom de l'abonné	n° de contrat	Annulation de recettes	Motif
BORREANI Evelyne	6693685	1 292,80 €	dégrèvement pour fuite (1er semestre)
DULIEUX Charles	4043653	325,80 €	dégrèvement pour fuite (2nd semestre)
GALIZI Bruno	6064659	409,66 €	dégrèvement pour fuite (1er semestre)
MINGAM Catherine	6413089	765,35 €	dégrèvement pour fuite (1er semestre)
ROSOL Eugene	4045362	475,76 €	erreur de relève
SATINET Bruno	6261704	1 292,81 €	dégrèvement pour fuite (2nd semestre)
TOTAL		4 562,18 €	

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** l'annulation de recettes pour un montant global de 4 562,18 € T.T.C.
- **DIT** que la dépense correspondante sera prise en charge au Budget de l'Eau, Chapitre 67, Article 673.

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

DELIBERATION n° 16/2011

OBJET : PROJET DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le rapport suivant :

Il rappelle à l'assemblée que, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur par délibération du 10 juillet 2009 a décidé d'engager la procédure de création du Parc Naturel Régional de la Saint-Baume.

Le périmètre du Syndicat Mixte de préfiguration concerne les communes suivantes :

Le périmètre du Syndicat Mixte de préfiguration concerne les communes suivantes :

Pour le département des Bouches-du-Rhône : Aubagne, Auriol, La Bouilladisse, Cuges-les-Pins, La Destrousse, Gémenos et Roquevaire.

Pour le département du Var : Le Beausset, Belgentier, Brignoles, La Cadière d'Azur, Le Castellet, La Celle, Evenos, Garéoult, Mazaugues, Méounes-les-Montrieux, Nans-les-Pins, Néoules, Plan d'Aups

Sainte-Baume, Riboux, La Roquebrussanne, Rougiers, Saint-Maximin la Sainte-Baume, Saint-Zacharie, Signes, Solliès-Toucas et Tourves.

Préalablement à l'adoption des statuts du Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume et afin de renforcer la mobilisation de toutes les collectivités et des citoyens, Monsieur le Maire propose de voter une position de principe et de volonté pour la reconnaissance de la procédure de création du Parc Naturel de la Sainte-Baume et de son périmètre de préfiguration.

Le Syndicat Mixte de préfiguration aura pour objectif de préparer le projet de Parc Naturel Régional en précisant les enjeux, en définissant les objectifs et en élaborant le projet de charte sur la base des études préalables en collaboration avec les instances compétentes conformément à l'article L.331-1

et suivant du code de l'environnement, relatif aux Parcs Naturels Régionaux. Il permettra la finalisation d'un projet de charte de PNR vers la reconnaissance finale du territoire.

Ainsi, Monsieur le Maire propose que les élus de la commune de LE CASTELLET adoptent une position de principe favorable à la création de Parc Naturel de la Sainte-Baume et affirment leur volonté de participer aux actions présentes et futures permettant la mise en œuvre du projet.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'adopter une position de principe favorable et volontaire à la création du Parc Naturel de la Sainte-Baume,
- **DECIDE** de participer à la mise en œuvre des statuts du Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume, proposés et soumis au vote prochainement.

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

DELIBERATION n° 17/2011

OBJET : DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTIONS POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2011

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le rapport suivant :

Il rappelle que la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a remplacé les quotas fixés par les statuts particuliers par un système de promus-promouvables.

L'article 35 de la loi susvisée dispose : «Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire. »

Ainsi, désormais chaque collectivité détermine librement ses ratios d'avancement de grade en fonction de critères qui lui sont propres, tels que la pyramide des âges, le nombre d'agents promouvables, les priorités en matière de créations d'emplois, d'avancement et les disponibilités budgétaires. Cette libre détermination dote la collectivité d'un véritable outil de gestion des ressources humaines.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de promotion pour les avancements de grade au titre de l'année 2011, comme suit :

CADRE D'EMPLOIS		GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION 2011
ADJOINT TERRITORIAL	TECHNIQUE	ADJOINT PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	100 %

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,**

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Var en date du 13 décembre 2010,

- **APPROUVE** les taux de promotion pour les avancements de grade au titre de l'année 2011 tels que décrits dans le tableau ci-dessus.

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

DELIBERATION n° 18/2011

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le rapport suivant :

Dans le cadre de l'évolution des services municipaux, les agents municipaux doivent faire face à des demandes des usagers qui évoluent et qui nécessitent des compétences multiples.

Afin de répondre à ces besoins, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs et de créer les emplois suivants :

CADRE D'EMPLOIS	GRADES	NOMBRE D'EMPLOIS CREES
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	1

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires au paiement de la dépense seront inscrits au budget 2011 de la commune, Chapitre 64 « Charges de personnel ».

La présente délibération est adoptée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.